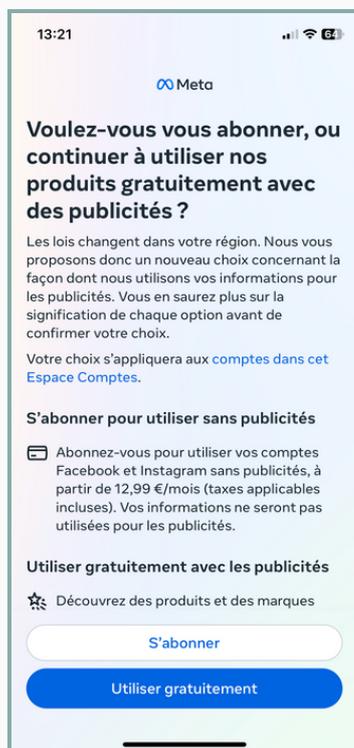


CONNAISSEZ VOUS LES VRAIES RAISONS DE LA MISE À JOUR DE LA PLATEFORME ?

En se connectant sur Facebook ou Instagram courant novembre dernier, vous avez eu une petite surprise ?

Un joli pop-up vous demandant de choisir entre « *S'abonner sans publicités* » ou « *Utiliser gratuitement avec les publicités* » au motif que « *les lois changent dans votre région* » ?...



Et puis, parce qu'un petit bonheur ne vient jamais seul, vous avez ensuite vu passer une prolifération de posts de tout votre réseau, du type :

● Actuellement Facebook nous demande de choisir entre une version payante (sans pub) et une gratuite (avec pub).
Selon l'émission 60 Minutes juste au cas où vous l'auriez manqué : un avocat nous a conseillé de poster ceci.
La violation de la vie privée peut être punie par la loi.
REMARQUE : Facebook Meta est maintenant une entité publique.
Tous les membres doivent poster une note comme celle-ci. Si vous ne publiez pas de déclaration au moins une fois, il sera techniquement compris que vous autorisez l'utilisation de vos photos, ainsi que les informations contenues dans les mises à jour de statut de votre profil.
JE DÉCLARE PAR LES PRÉSENTES QUE JE NE DONNE PAS MA PERMISSION D'UTILISER AUCUNE DE MES DONNÉES PERSONNELLES OU PHOTOS.
Copie, colle, ne partage pas.

Ou encore :

Bye bye pubs
Ouuuuuu ça marche !!!
Mise à jour effectuée
Pour retrouver des amis dans votre fil d'actualité et se débarrasser des publicités - Tenez votre doigt n'importe où dans ce post et cliquez sur "copier". Allez sur votre page où il est écrit « Quoi de neuf » Tapez du doigt n'importe où dans le champ vide. Cliquez coller. Cela améliore le système.
bonjour nouveaux et vieux amis ! 🍷
C'est triste de devoir continuer à faire ça pour tuer les pubs et voir nos amis. C'est fait ! 🙌

Vous les avez peut-être même partagés ?

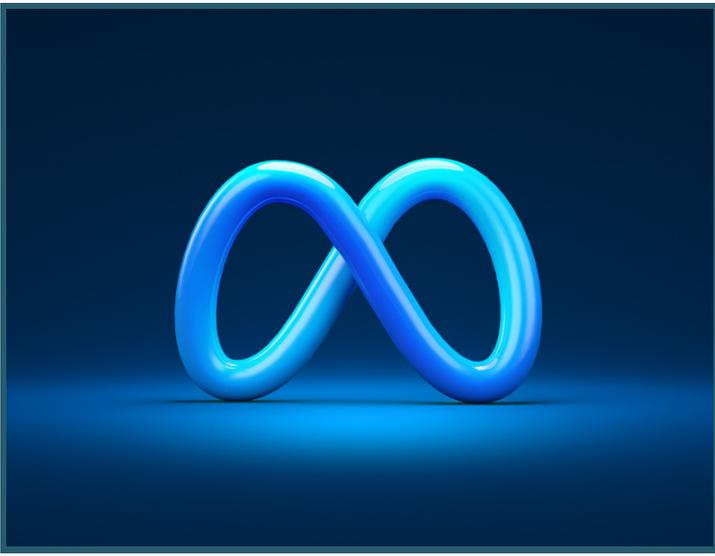
Et bien... spoiler alert : faire un post Facebook ou Insta en copiant collant un texte n'a jamais permis à personne de faire valoir ses droits en France, ni en Europe !

Cela s'appelle un « hoax », une rumeur sous forme de chaîne partagée sur le web.

Rien de mieux que de connaître la loi pour éviter de tomber dans le piège 😊

Alors, pourquoi ce pop-up META ?

Depuis 2018, au niveau européen, le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (dit « RGPD ») exige que les utilisateurs d'un service donnent un consentement explicite, libre et éclairé, avant de faire l'objet d'une publicité ciblée.



Or, META suit notre activité sur ses applications, transfère les données aux Etats-Unis notamment et les revend pour du marketing comportemental.

C'est le mode de financement de META. Selon le dicton : « *quand c'est gratuit, c'est toi le produit !* ».

Oui, mais... vous le saviez ? Vous avez le sentiment d'y avoir consenti ? Au vu du nombre d'hoax qui ont circulé, il semble que la plupart des gens ne souhaitent pas recevoir de la publicité ciblée, encore moins être suivis sur leurs activités en ligne.

Depuis le début de l'année, META n'a cessé de se faire condamner par les différentes autorités européennes qui gèrent l'application du RGPD :

- *En janvier dernier, l'autorité irlandaise, agissant pour le compte de la commission européenne, avait lourdement sanctionné le groupe à payer près de 400 millions d'euros pour des infractions sur l'utilisation des données personnelles à des fins publicitaires visant ses applications Facebook, Instagram et WhatsApp, puis en mars, à 5,5 millions d'euros pour avoir enfreint le RGPD avec sa messagerie WhatsApp.*
- *En mai dernier, l'autorité irlandaise a de nouveau prononcé une amende record de 1,2 milliard d'euros à l'encontre de META pour transfert illicite de données personnelles vers les Etats Unis,*

- *En juillet dernier, c'est l'autorité norvégienne qui a prononcé une amende de 1 million de couronnes par jour pour violation de la vie privée (surveillance jugée très intrusive des utilisateurs en vue de leur imposer des publicités personnalisées) jusqu'à la mise en conformité.*

La démarche de META cherche donc à corriger une illégalité qui dure depuis 5 ans et non à se conformer à une « loi » qui aurait « changé » dans notre « région »....

Peut-on pour autant considérer que META est vraiment rentré dans les clous ?

Solliciter le paiement d'une somme de 12,99 euros / mois « *pour supprimer la publicité* » à des utilisateurs qui ont pris l'habitude d'user de ces applications gratuitement, sans même leur laisser de délai de préavis pour récupérer leurs données et éventuellement supprimer l'application: impossible de quitter le pop up sans avoir soit payé, soit « *accepté d'utiliser l'application avec les publicités* », est-ce vraiment obtenir un consentement libre et éclairé de leur part ?

Est-ce que les utilisateurs ont bien compris qu'accepter d'utiliser les applications avec les publicités signifie accepter un suivi de leurs activités en ligne en vue d'être la cible de publicités personnalisées ?

Si tel n'est pas le cas, le RGPD n'est toujours pas respecté... Et de notre petit point de vue, les comptes ne sont toujours pas bons ! C'est parti pour la saison 2 des sanctions européennes à l'encontre de META, donc ? Nous allons suivre cela avec grande attention pour continuer de vous informer sur l'actu juridique en droit numérique.

